

Compte-rendu

Deb'Ataya 26

L'artisanat au Sénégal

18/12/2018



Début de la réunion : 9h30

Objectifs de la rencontre :

- Découvrir les activités de la CNAS (Conseil National des Artisans du Sénégal)
- Faire un tour d'horizon du secteur de l'artisanat au Sénégal

1. Présentation de la CNAS¹

Contexte

Le Conseil National des Artisans du Sénégal (CNAS), est né des discours du Président de la République qui annonçait des investissements dans plusieurs domaines parmi lesquels :

- 6400 salles de classes à construire et à équiper
- (10 000jeunes) Allocation mensuelle de 40 000F/jeune enrôlé par une Entreprise durant toute la période de l'Apprentissage
- Nouvelle Initiative d'Insertion Professionnelle :
- Fonds National pour l'Entrepreneuriat Rapide 30 Milliards FCFA dédiés à l'Auto emploi des femmes et des jeunes (procédures et modalités simplifiées) pour accompagner et soutenir leurs projets.
- +175 Milliards FCFA programme de Modernisation des villes » » Développement inclusif et solidaire.
- Le CNCAS, a été créé dans le but de savoir comment il peut se positionner dans ces marchés publics.

Présentation De La CNAS :

Le Conseil National des Artisans du Sénégal (CNAS) est une **organisation patronale** du secteur de l'Artisanat qui a pour ancrage le Secteur Privé et pour ambition de représenter les intérêts des Entreprises du secteur de l'Artisanat dans le cadre du dialogue public-privé. Il est reconnu par l'état suivant

L'Agrément N° 1831/MINT.SP/DGAT/DLP/DLA-PA en Date du 30 Mars 2017

Il regroupe des chefs d'entreprises évoluant dans plus de 130 Corps de Métiers sur toute l'étendue du Territoire National

Le CNAS a pour but : Servir tous les Artisans du Sénégal qui évoluent dans les corps de métiers reconnus par l'Arrêté 6300 du 06 Septembre 1999 qui constitue le lien qui les unit.

¹ La présentation complète en annexe.

Missions et buts Du CNAS

MISSION

Représentation (envers toutes les Entreprises du Secteur de l'Artisanat)

Ecoute et Défense des intérêts

Accompagnement

Elargissement du Sociétariat au niveau national

BUT

Compétitivité et Croissance pour une Emergence

Implication dans les programmes dans un esprit de partenariat et de concertation

Réalisations

- Organisation d'un forum sur l'artisanat thème général :
- « Contribution du secteur prive de l'artisanat dans l'économie du Sénégal »
- Participation au forum international pour la maîtrise globale des risques en Afrique subsaharienne organisée par Préventica International
- Participation à la Table ronde sur l'Intégration de la Santé
- Sécurité au Travail (SST) dans la Formation professionnelle et
- Technique (FPT) organisée par la Caisse de sécurité Sociale
- Participation à la Journée internationale des Enfant (12 Juin) organisée par le Ministère du Travail en 2017 et 2018

Quelques définitions

Artisan : Chef ou gérant statuaire d'une entreprise immatriculée au répertoire des métiers qui justifie d'une certaine qualification professionnelle et prend part personnellement à l'exécution du travail.

Secteur informel : L'**économie informelle** désigne l'ensemble des activités productrices de biens et services qui échappent au regard ou à la régulation de l'état.

Entreprise : Une **entreprise** est une organisation ou une unité institutionnelle , mue par un projet décliné en stratégie, en politiques et en plans d'action, dont le but est de produire et de fournir des biens ou des services à destination d'un ensemble de clients ou d'usagers, en réalisant un équilibre de ses comptes de charges et de produits.

2. Le secteur de l'artisanat au Sénégal

Contraintes globales du secteur de l'artisanat au Sénégal

- **Faiblesse organisationnelle et manque de communication**
- **Difficultés d'approvisionnement** en matière première et faible capacité de production
- **Difficultés dans l'acquisition de marché** due à la mauvaise entente des artisans par rapport aux appels d'offre des marchés publics et le manque d'attribution de marché aux artisans par l'Etat.
- **Insuffisance dans la formation qualifiante** des artisans
- **Problème de délivrance des certifications** (1 an), ce qui est long vu que la CNAS propose des formations d'une durée de 6 mois.
- **Faiblesse de partenariat** et de services aux membres,
- **Des structures informelles** qui ne peuvent avoir d'immatriculation (registre de commerce), pour être reconnus artisans.
- Les artisans ne disposent **pas d'assurance** et ne sont pas enregistrés à la caisse de sécurité sociale.
- Le manque de **base de données fiables** notamment pour le recensement des artisans au Sénégal.
- **Problème lié à la fiscalité des entreprises au Sénégal** (taxe demandée par l'Etat jugée trop élevée par rapport au moyen des artisans).
- **Le manque de moyens.**

Priorités actuelles du CNAS

- Révision du Cadre Juridique et Réglementaire du secteur de l'Artisanat (Application du Code Communautaire de l'Artisanat)
- Alignement du REA à la même valeur juridique que le RCCM (Ministère de la Justice)
- Restitution des agréments des SFD réhabilités et redynamisés
- Projet d'Inclusion Sociale des professionnels du secteur de l'Artisanat
- Pérennisation de l'Octroi de **15% au moins de la Commande Publique** aux Artisans
- Formation en management de 420 Artisans (30 X 14 Régions)
- Ambition de Formation par « Vague » (**Potentiel de 122 000 Artisans**)
- +Proposition d'Enrôlement d'un jeunes Entreprise (PF2E)



Le CNAS, se veut d'être le médiateur entre les artisans et l'Etat, d'apporter des solutions aux problèmes que ces premiers rencontrent.

Malgré les problèmes soulignés, le CNAS, a su faire quelques réalisations parmi lesquelles :

- ◆ Contrat de stage avec les universités comme le CESAG, et des conventions de stage avec les entreprises
- ◆ Formation sur les normes et système de pilotage des programmes (Appel d'offre) avec ARMP
- ◆ Financement d'une partie de la formation des artisans, soit 30 artisans formés par région, par 3FPT

ABREVIATIONS

CESAG: Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion.
ARMP: L'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Sénégal.
3FPT: Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique
AGO: African growth opportunity act
USAID : Agence des États-Unis pour le développement international

Recommandations

Sur l'attribution de marché public : la multitude des artisans pour répondre à ces offres, ne serait-il pas un problème ? L'idée serait qu'ils s'unissent mais, la mésentente entre eux ne serait-elle pas un obstacle ?

Le programme d'USAID, (AGOA), financement perdu par le **CNAS**, dû à un faible taux de production. Pour résoudre ce problème, il serait mieux de proposer des formations de qualité et qualifiantes.

Problème de fiscalité : le **CNAS**, propose un accompagnement de 2 ans de la part de l'état, durée selon laquelle les artisans seront exempts d'impôt, mais à la place ils feront des épargnes qui leurs permettront de réinvestir dans leurs entreprises au bout de six ans, ce qui les aiderait à développer leurs entreprises et au bout s'acquitter de leurs impôts. (Inclusion sociale)

Les techniques de formation : le **CNAS**, proposent un quantum horaire de formation de 100H par sessions de formation, avec 20H de théorie et de 80H de pratiques. Ce qui permettrait de former en six mois des jeunes compétitifs, qualifiés et prêts pour le marché de l'emploi.

Faire la capitalisation des capacités des artisans au Sénégal et créer un climat de confiance entre eux et l'Etat.

Communiquer sur les informations disponibles au niveau des chambres des métiers

Faire un plaidoyer au niveau de l'état

Faire le listing des corps de métiers artisanaux existants.

Fin de la réunion à 13h 15

Contacts de la CNAS :

Siège social : SODIDA rue 14 prolongé N°3 SICM

Téléphone : tel : 33 834 73 48, 33 825 73 48, 77 316 13 39

Messagerie : moussaniang0215@gmail.com